

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

1/DGS - RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DES EFFECTIFS ET EMPLOIS

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT les mouvements du personnel et les recrutements en lien avec ces mouvements nécessitant ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune ci-dessous ;

CONSIDÉRANT que ces postes peuvent être occupés par la voie contractuelle selon la réglementation en vigueur ;

Ajustement du tableau des effectifs aux besoins de la collectivité

	SUPPRESSION	MOTIF	CREATION
1	1 Adjoint administratif territorial Temps non complet (28h00) Service Vie de la cité / Attractivité	Augmentation temps travail	1 Adjoint administratif territorial Temps complet Service Vie de la cité / Attractivité
2	1 Adjoint technique Pal 2 ^{ème} Classe Temps non complet (26h13) Education - Famille	Augmentation temps de travail	1 Adjoint technique Pal 2 ^{ème} Classe Temps non complet (33h20) Education Famille
3	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (34h28) Education - Famille	Réduction temps de travail	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (28h43) Education Famille
4	1 Adjoint technique territorial Temps complet Education - Famille	Réduction temps de travail	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (28h43) Education Famille
5		Création suite recrutement	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (27h09) Education Famille
6		Création suite recrutement	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (24h51) Education Famille
7		Création suite recrutement	1 Adjoint technique territorial Temps complet Education Famille
8		Création suite recrutement	1 Adjoint technique territorial Temps complet Education Famille
9	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (29h26) Education Famille	Augmentation temps de travail	1 Adjoint technique territorial Temps complet Education Famille
10	1 Adjoint technique territorial Temps non complet (33h20) Education Famille	Augmentation temps de travail	1 Adjoint technique territorial Temps complet Education Famille
11	1 Adjoint technique Pal 2 ^{ème} Classe Temps non complet (32h19) Education - Famille	Augmentation temps de travail	1 Adjoint technique Pal 2 ^{ème} Classe Temps complet Education Famille

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER les mouvements tels que cités ci-dessus ;

D'INSCRIRE au budget principal de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'ADOPTER les mouvements tels que cités ci-dessus ;

D'INSCRIRE au budget principal de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_2026_4_27_1-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

2/DGS - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTES DE CHANTIERS JEUNES

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332-23 précisant la possibilité de recrutements temporaires d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis du Comité Social Technique en date du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes sassenageois ;

CONSIDÉRANT les besoins recensés qui peuvent être réalisés dans le cadre de chantiers jeunes en période de vacances scolaires, pour l'année 2026 ;

INDIQUE la nécessité de créer, ponctuellement, 32 postes à temps non complet (20h/semaine) d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon, durant les vacances scolaires de l'année 2026 ;

INDIQUE que les agents seront rémunérés sur un grade d'adjoint technique.

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER les créations de postes budgétaires, citées ci-dessus, dans la limite des périodes mentionnées ;

D'INSCRIRE au budget principal de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **À L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, **DÉCIDE**,

D'ADOPTER les créations de postes budgétaires, citées ci-dessus, dans la limite des périodes mentionnées ;

D'INSCRIRE au budget principal de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le 30 avril 2026

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****RÉUNION DU 27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

**3/DGS - RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AU RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS NON PERMANENTS LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITÉ**

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du 28 mai 2015, portant sur l'évolution des tarifs de vacations pour les personnels ;

VU l'avis du Comité Social Technique en date du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnier ;

PRÉCISANT les besoins de renfort ponctuels de certains services en période de vacances scolaires, pour l'année 2026 :

- **Education - Famille** : Centres de loisirs - Multisports – Jeunesse – Petite enfance – Ludothèque ;
- **Vie de la cité - Attractivité** : Animations - Sports – Cuves – Piscine ;
- **Services techniques** : Espaces verts et propreté urbaine ;

INDIQUE que les agents seront rémunérés sur un grade équivalent à l'emploi occupé ;

INDIQUE la nécessité de créer, ponctuellement, les postes budgétaires en conséquence ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recourir au recrutement d'agents contractuels non permanents dans la limite des périodes mentionnées ;

D'INSCRIRE au budget principal 2026 de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recourir au recrutement d'agents contractuels non permanents dans la limite des périodes mentionnées ;

D'INSCRIRE au budget principal 2026 de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 012.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire

M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire

Michel VENDRA



Affichage le 30 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

4/DGS - RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L424-1 ;

VU le Code du Travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants, les articles L.6227-1 à L.6227-12 et D.6271-1 à D.6275-5 ;

VU le décret n° 2025-174 du 22 février 2025 relatif aux aides à l'apprentissage ;

VU le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 relatif à la Nouvelle Bonification Indiciaire ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du Code du Travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre au terme du contrat ;

CONSIDÉRANT que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes travailleurs accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Ce dernier aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. Il bénéficiera de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 20 points (décret 2006-779 du 3/07/2006) ;

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les employeurs territoriaux dans l'intégration d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à la collectivité de prendre en charge le coût de la formation et les frais d'aménagement éventuels de formation ;

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir aux contrats d'apprentissage ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à avoir recours aux contrats d'apprentissage ;

DE CONCLURE, pour l'année 2026, à recourir à 5 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Education famille	2	CPJEPS – BP JEPS BAC PRO – CAP - DEUST	1 an ou 2 ans
Services administratifs	2	BTS – BAC PRO DUT -	1 an ou 2 ans
Services techniques	1	BAC – BAC PRO – BAC TECH	1 an ou 2 ans

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité, au chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **À L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, **DÉCIDE**,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à avoir recours aux contrats d'apprentissage ;

DE CONCLURE, pour l'année 2026, à recourir à 5 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Nombre de postes	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Education famille	2	CPJEPS – BP JEPS BAC PRO – CAP - DEUST	1 an ou 2 ans
Services administratifs	2	BTS – BAC PRO DUT -	1 an ou 2 ans
Services techniques	1	BAC – BAC PRO – BAC TECH	1 an ou 2 ans

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité, au chapitre 012.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_2026_4_27_4-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

5/DGS - RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-12 à L2123-16 relatifs à la formation des élus locaux ;

VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux bénéficient d'un droit à la formation adapté à leurs fonctions, incluant une obligation de formation pour les élus titulaires d'une délégation au cours de la première année du mandat ;

CONSIDÉRANT que ces formations doivent être dispensées par des organismes agréés et s'inscrire dans les limites fixées par la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de définir les modalités d'exercice de ce droit ;

CONSIDÉRANT que la formation des élus constitue un enjeu essentiel au regard de la complexité croissante des missions qui leur sont confiées ;

INDIQUE que chaque élu peut bénéficier, pendant la durée du mandat, des droits à la formation selon ses besoins ;

INDIQUE que la commune souhaite favoriser l'accès à des formations adaptées à l'exercice du mandat. À ce titre, les thématiques suivantes sont privilégiées :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...).

Les élus peuvent également mobiliser leur droit individuel à la formation des élus (DIFE), géré par la Caisse des Dépôts ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER que la prise en charge des frais de formation est conditionnée :

- au dépôt préalable d'une demande précisant l'adéquation de la formation avec les fonctions exercées ;
- à la production des justificatifs nécessaires au remboursement ;
- au respect du principe d'égalité entre les élus.

D'APPROUVER que les frais pédagogiques, ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, pourront être pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation ;

DE FIXER une enveloppe annuelle de 15 000 € consacrée à la formation des élus ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget PERSO-65315.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'APPROUVER que la prise en charge des frais de formation est conditionnée :

- au dépôt préalable d'une demande précisant l'adéquation de la formation avec les fonctions exercées ;
- à la production des justificatifs nécessaires au remboursement ;
- au respect du principe d'égalité entre les élus.

D'APPROUVER que les frais pédagogiques, ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, pourront être pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation ;

DE FIXER une enveloppe annuelle de 15 000 € consacrée à la formation des élus ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget PERSO-65315.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_2026_4_27_5-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

6/DGS - FCPS - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER M57

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-30 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs ;

Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité avec exactitude, de les faire connaître avec pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité s'approprient ;

- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
Le Règlement Budgétaire et Financier comporte 6 parties :

Première partie : Le processus budgétaire

Seconde partie : L'exécution budgétaire

Troisième partie : La gestion du patrimoine

Quatrième partie : La gestion des garanties d'emprunt

Cinquième partie : Les régies

Sixième partie : La commande publique

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Les mises à jour ultérieures du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une nouvelle délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération à compter de l'exercice budgétaire 2026.

Les mises à jour ultérieures du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 4 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	32

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

7/DGS - FCPS - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Jérôme GIACHINO,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12 à L1612-14, L1612-32 et L1612-33, R1612-52 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes émis et le détail des écritures s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT le Compte Financier Unique (CFU) comprenant les états de développement des comptes, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDÉRANT que le Service de Gestion Comptable de Fontaine a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de sortie de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leur résultat ;

CONSIDÉRANT que :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives ;

RAPPELLE qu'en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 optant pour la mise en place du CFU, ce dernier constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il remplace et fusionne le Compte administratif tenu par l'ordonnateur et le Compte de gestion tenu par le comptable public. Dans ce cadre, chaque partie apporte à l'autre les éléments qui la concerne dans le respect du principe de comptabilité publique de séparation de l'ordonnateur et du comptable ;

PRÉSENTE les résultats détaillés de l'exécution budgétaire 2025 au sein du Compte Financier Unique 2025 ;

CONSTATE que les résultats de l'exercice 2025 sont conformes et permettent la signature du CFU 2025 établissant la concordance entre les comptabilités de l'ordonnateur et du comptable ;

M. le Maire propose Mme Sylvie GENIN-LOMIER, 1^{ère} adjointe, pour assurer la séance. Le vote à main levée est adopté à l'unanimité, M. Le Maire sort de la salle du Conseil.

Sylvie GENIN-LOMIER PROPOSE au Conseil Municipal :

DE DÉCLARER que le Compte Financier Unique 2025 n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal de la Ville de Sassenage dressé conjointement par l'ordonnateur et le trésorier du Service de Gestion Comptable de Fontaine au titre de la comptabilité 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

DE DÉCLARER que le Compte Financier Unique 2025 n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

D'APPROUVER le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal de la Ville de Sassenage dressé conjointement par l'ordonnateur et le

trésorier du Service de Gestion Comptable de Fontaine au titre de la comptabilité 2025.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

La 1^{ère} adjointe



Sylvie GENIN-LOMIER

Affichage le : 4 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_07-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

8/DGS - FCPS - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-22 et suivants, L1612-32 et L1612-33, R1612-52 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M57, qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte financier unique (CFU) ;

VU le Compte Financier Unique 2025 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Ville ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE PRENDRE CONNAISSANCE des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget de la Commune à la clôture de l'exercice 2025 tels que présentés dans le CFU et rappelés ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2026	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 159 251,14 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 956 937,15 €
C - Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 4 116 188,29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 742 530,92 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 001 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 164 593,67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+2 907 124,59 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	- 585 478,07 €
Besoin de financement de la section d'investissement si F = D + E négatif	+ 2 321 646,52 €

RESULTAT A AFFECTER C = G + H	+ 4 116 188,29 €
1) G Affectation en réserves au 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F si négatif	+ 1 800.000,00 €
2) H Reste à reporter en fonctionnement R 002 (2)	+ 2 316 188,29 €
EXCEDENT REPORTE EN INVESTISSEMENT R 001 (4)	+ 2 907 124,59 €

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;

DE NOTER que les restes à réaliser, ainsi que le résultat de clôture d'investissement sont reportés de droit au budget primitif 2026 et ne font pas l'objet d'une décision d'affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA-ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme
ú 切 ø M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN

* SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

DÉCIDE,

DE PRENDRE CONNAISSANCE des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget de la Commune à la clôture de l'exercice 2025 tels que présentés dans le CFU et rappelés ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2026

Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 159 251,14 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 956 937,15 €
C - Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 4 116 188,29 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 742 530,92 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 001 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2 164 593,67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D - Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+2 907 124,59 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	- 585 478,07 €
Besoin de financement de la section d'investissement si F = D + E négatif	+ 2 321 646,52 €
RESULTAT A AFFECTER C = G + H	+ 4 116 188,29 €
1) G Affectation en réserves au 1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F si négatif	+ 1 800.000,00 €
2) H Reste à reporter en fonctionnement R 002 (2)	+ 2 316 188,29 €
EXCEDENT REPORTE EN INVESTISSEMENT R 001 (4)	+ 2 907 124,59 €

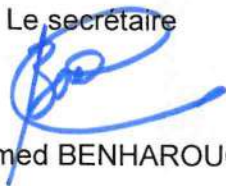
D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;

DE NOTER que les restes à réaliser, ainsi que le résultat de clôture d'investissement sont reportés de droit au budget primitif 2026 et ne font pas l'objet d'une décision d'affectation.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 4 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_08-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

9/DGS - FCPS - BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2026

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-22 et suivants, R1612-19 et suivants, R1612-32 à R1612-38 et R1612-48 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientations budgétaires tenu en séance du Conseil Municipal du 26 février 2026 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la Ville ;

VU la délibération du Conseil municipal du 23 avril 2026 affectant le résultat de l'exercice 2025 ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le budget primitif 2026 de la Ville comme suit :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 482 386,83 €	19 166 198,54€
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0
		<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE -BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE		
	002 - TOTAL RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 316 188,29 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		21 482 386,83 €	21 482 386,83 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 609 518,60 €	6 287 872,08 €
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER(R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT-BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	611 478,07 €	26 000,00 €
		<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE		

001 TOTAL SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 907 124,59 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 220 996,67 €	9 220 996,67 €
TOTAL DU BUDGET	30 703 383,50 €	30 703 383,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAU-BOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Samira DA-ROCHA - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN -

* SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

DÉCIDE,

D'APPROUVER le budget primitif 2026 de la Ville comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 482 386,83 €	19 166 198,54€
+	+	+
REPORT		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0
	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_09-DE



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M'Hamed BENHAROUGA', written over a circular stamp.

M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 4 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_09-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

10/DGS - FCPS - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Jérôme GIACHINO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2331-1 et suivants, D.1612-1, R.1612-58 ;

VU la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et l'article 1639 A ;

VU le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil Municipal en date 26 février 2026 ;

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif 2026 et la volonté communale de reconduire à l'identique de ceux appliqués en 2025, les taux

d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la taxe d'habitation (TH) ;

CONSIDÉRANT les évolutions de la fiscalité locale et le transfert aux communes de la part départementale sur la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021, instituant un nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER les taux de la taxe sur le foncier bâti (le taux voté correspondant à l'addition du taux communal et départemental 2020 de cette taxe), de la taxe sur le foncier non-bâti et de la taxe d'habitation pour l'année 2026 comme suit :

TAXE	TAUX 2026
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	52,30 %
Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)	63,81 %
Taxe d'Habitation (TH)	16,87 %

DE PROCÉDER à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative, en cas de nécessité lorsque les bases définitives auront été notifiées par les services de l'Etat ;

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

* par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROUSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN -

* SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

DÉCIDE,

D'ADOPTER les taux de la taxe sur le foncier bâti (le taux voté correspondant à l'addition du taux communal et départemental 2020 de cette taxe), de la taxe sur le foncier non-bâti et de la taxe d'habitation pour l'année 2026 comme suit :

TAXE	TAUX 2026
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	52,30 %

Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)	63,81 %
Taxe d'Habitation (TH)	16,87 %


DE PROCÉDER à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative, en cas de nécessité lorsque les bases définitives auront été notifiées par les services de l'Etat ;

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 4 avril 2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_10-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

<p align="center">11/DGS – FCPS – COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC ENEDIS D'UN CONTRAT D'ACCÈS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ</p>
--

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 ;

VU le contrat de partenariat public privé concernant « l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en valeur du patrimoine et d'illuminations de Noël » notifié le 29 décembre 2010 pour une durée de 15 ans et au terme duquel il est convenu que la collectivité procèdera au rachat de la centrale photovoltaïque du gymnase des Pies et poursuivra le contrat de rachat d'électricité passé avec EDF jusqu'à son terme en 2033 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sassenage du 18 décembre 2025 approuvant, suite au changement de propriétaire, la signature d'un avenant au contrat EDF concernant le rachat de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque, et la nécessité de modifier la date d'effet dudit avenant portée du 1^{er} janvier au 03 janvier 2026 à la demande d'EDF ;

CONSIDÉRANT que le rachat de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque du gymnase des Pies nécessite l'accès au réseau public de distribution d'électricité fourni exclusivement par la S.A. ENEDIS pour cette installation de production d'énergie photovoltaïque raccordée en basse tension ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat n° 10767350 avec ENEDIS ci-annexé, contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour une Installation de Production de puissance > 36kVA raccordée en Basse Tension, pour le site solaire photovoltaïque du Gymnase des Pies (PRM 50009551325004) ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour une Installation de Production de puissance > 36kVA raccordée en Basse Tension, concernant le site solaire photovoltaïque du Gymnase des Pies ;

DE S'ENGAGER à respecter les termes de ce contrat ;

D'AUTORISER la signature dudit Contrat par le Maire de Sassenage avec le représentant de la S.A. ENEDIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'APPROUVER le contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité pour une Installation de Production de puissance > 36kVA raccordée en Basse Tension, concernant le site solaire photovoltaïque du Gymnase des Pies ;

DE S'ENGAGER à respecter les termes de ce contrat ;

D'AUTORISER la signature dudit Contrat par le Maire de Sassenage avec le représentant de la S.A. ENEDIS.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le 30 avril 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

**12/DGS – FCPS – COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT AU CONTRAT DE CESSION AU
CONTRAT D'ACHAT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE PAR LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE DU GYMNASE DES PIES PASSÉ AVEC EDF**

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2121-1 à L.2121-23, R.2121-9 et R.2121-10 ;

VU le contrat de partenariat public privé (PPP) portant sur « l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, de mise en valeur du patrimoine et d'illuminations de Noël », passé avec le groupement ALCYON/CITEOS pour une durée de 15 ans à compter du 29 décembre 2010 ;

VU l'avenant n°2 en date du 9 janvier 2015 au contrat de partenariat public privé (PPP) révisant les modalités de calcul de l'indemnité de rachat de la centrale photovoltaïque par la collectivité ;

VU le projet d'avenant au contrat EDF n°(BTA/BOA/BO0/BO1) - 0365687 relatif à la cession du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque du gymnase des Pies, dont la signature a été approuvée par délibération municipale du 18 décembre 2025 ;

VU le projet d'avenant rectificatif au contrat EDF n°(BTA/BOA/BO0/BO1) - 0365687 relatif à la cession du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque du gymnase des Pies joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que la date de prise d'effet « au 1^{er} janvier 2026 », mentionnée dans le projet d'avenant initial et dans la délibération susmentionnée, doit être revue compte tenu des paiements intervenus après le 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que la date exacte de prise d'effet de l'avenant de cession au contrat EDF d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque du gymnase des Pies est le 03 janvier 2026, il convient de rectifier la date figurant sur l'avenant ;

PROPOSE au Conseil Municipal,

D'APPROUVER la passation de l'avenant au contrat EDF n°(BTA/BOA/BO0/BO1) - 0365687 relatif à la cession du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque du gymnase des Pies joint en annexe ;

D'AUTORISER la signature dudit avenant par le Maire de Sassenage pour une prise d'effet au 03 janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'APPROUVER la passation de l'avenant au contrat EDF n°(BTA/BOA/BO0/BO1) - 0365687 relatif à la cession du contrat d'achat de l'énergie électrique produite par l'installation photovoltaïque du gymnase des Pies joint en annexe ;

D'AUTORISER la signature dudit avenant par le Maire de Sassenage pour une prise d'effet au 03 janvier 2026.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_12-DE

Affichage le : 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_12-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO – M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

13/DGS – FCPS - SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Michel VENDRA,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2121-1 à L. 2121-23, R. 2121-9 et R. 2121-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2331-6 alinéa 4, mentionnant que les recettes non fiscales de la section d'investissement des Communes peuvent comprendre notamment les subventions d'équipement et d'investissement ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n° AP-2019-06 / 08-7-2968 du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement des subventions ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de l'effectif et des missions de la Police Municipale de Sassenage nécessite l'achat d'équipements supplémentaires afin d'assurer au mieux les missions de sécurité publique confiées ;

CONSIDÉRANT que la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif d'aide financière aux dépenses des communes visant à acquérir et installer des équipements en matière de sécurité, et notamment des équipements de police municipale ;

CONSIDÉRANT les devis d'achat d'équipement de la Police Municipale récapitulés ci-dessous :

OBJET	quantité	prix total en euros HT	fournisseur
CAMÉRA POLICE TRANSCEND DRIVEPRO BODY	2	557,75 €	INSIGNA
CARTOUCHES POUR TASER	2	1 113,84 €	RIVOLIER
TASER X26P	1	2 400,00 €	RIVOLIER
AEROSOL GAZ CS 300 ml Defense one poignée, CAT B	2	65,45 €	GK PROFESSIONNAL
AEROSOL GAZ CS 75 ml Defense diam. 35 avec ACCUSOL	2	19,33 €	GK PROFESSIONNAL
GILET PARE BALLE avec insert souple	1	723,73 €	TIGER TAILOR
PISTOLETS GLOCK, modèle 45 GENS, calibre 9x19 avec chargeurs	2	1 033,33 €	FOCH ARMES
Baton télescopique ASP 21	2	704,50 €	GK PROFESSIONNAL
TOTAL GENERAL		6 617,93 €	

PRÉCISE que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fixé le plafond des dépenses éligibles à 150 000 € HT pour l'ensemble des projets de la Commune, et le taux de subvention total possible à 50 % des dépenses éligibles HT, dont un taux de financement public maximum de 80 %, tous financements publics compris ;

INDIQUE le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVUES en 2026	RECETTES PREVUES	
6 617,93 € HT	3 309 €	RÉGION AURA
	3 308,93	AUTOFINANCEMENT

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les modalités de financement des dépenses selon le plan de financement ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention pour l'équipement de la Police Municipale de Sassenage selon les devis présentés, pour un montant de **3 309 € correspondant à 50 % de la dépense prévisionnelle HT éligible** ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à appliquer tout acte futur relatif à l'encaissement d'une subvention attribuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VINGT SEPT voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitiya HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Jean-Marie KODJADMANIAN -**

*** SIX ABSTENTIONS, M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

DÉCIDE,

D'APPROUVER les modalités de financement des dépenses selon le plan de financement ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention pour l'équipement de la Police Municipale de Sassenage selon les devis présentés, pour un montant de 3 309 € correspondant à 50 % de la dépense prévisionnelle HT éligible ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à appliquer tout acte futur relatif à l'encaissement d'une subvention attribuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire


M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_13-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

14/AUDD – DÉVELOPPEMENT DURABLE – LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE – CONVENTIONNEMENT AVEC L'EIRAD – 2026

Sylvie GENIN-LOMIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles R1331-13 et R3114-9 relatif à la prévention des maladies vectorielles, conférant au Maire un rôle de pilote pour lutter contre la nuisance liée aux moustiques dans le cadre de leur pouvoir de police ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à demander le retrait de la Commune de Sassenage du périmètre de lutte contre les moustiques dans le département de l'Isère, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU la demande de retrait de la Commune de Sassenage du périmètre de lutte contre les moustiques envoyée par mail en date du 20 décembre 2024 au Département de l'Isère, et transmise par courrier postal le 30 décembre 2024 ;

VU la bonne réception de la délibération du 19 décembre 2024 par le Département de l'Isère par mail et par courrier, actant cette demande de retrait ;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2025, la Commune de Sassenage n'est plus inscrite dans le périmètre départemental de lutte contre les moustiques, action portée par le Département de l'Isère et accompagnée des prestations et autres actions de terrains opérées par l'Entente Interdépartementale de Démoustication Rhône-Alpes (EIRAD) depuis 2016 ;

EXPLIQUE que le retrait de la Commune du périmètre départemental de lutte contre les moustiques s'explique par une rationalisation des dépenses engagées par le Département de l'Isère dans ce domaine ayant, pour conséquence, une baisse des actions menées ;

RAPPELLE la volonté municipale de poursuivre les actions engagées précédemment contre le moustique autochtone et le moustique tigre par des mesures concrètes et adaptées au contexte communal en recourant à un partenariat direct avec l'EIRAD ;

PRÉCISE que la Commune de Sassenage et l'EIRAD ont signé, le 13 mars 2025, une convention de partenariat qui a pris fin au 30 novembre 2025 pour la mise en place d'un programme de suivi des populations de moustiques autochtones et de moustique tigre, dont le bilan s'est avéré fructueux ;

INDIQUE qu'il est important de poursuivre ce partenariat sur l'année 2026 sur la base des actions menées en 2025 et listées ci-après :

- Lutte contre le moustique autochtone : réaliser un suivi scientifique des populations de moustiques autochtones sur le site du marais des Engenières ainsi que leur propagation sur la Commune. Le suivi sera réalisé par la mise en place de 4 pièges à CO2 de mi-mai à mi-août avec un relevé tous les 15 jours et la détermination des individus capturés. Réalisation d'un rapport de ce suivi à l'issue ;
- Lutte contre le « moustique-tigre » et le suivi des bâtiments communaux : Réaliser 3 traitements larvicides des avaloirs du réseau de collecte des eaux pluviales des bâtiments communaux (crèches, écoles, mairie...) entre le mois de mai et le mois de septembre 2026 ;

AJOUTE que des prestations supplémentaires (organisation de réunions publiques, traitements supplémentaires des bâtiments communaux) pourront être réalisés par l'EIRAD si la prolifération de moustiques est trop importante, sur demande de la Commune ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_14-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

15/AUDD – DÉVELOPPEMENT DURABLE – LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES – CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ COLNEX – APPLICATION ZZZAPP

Sylvie GENIN-LOMIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles R1331-13 et R3114-9 relatif à la prévention des maladies vectorielles, conférant au Maire un rôle de pilote pour lutter contre la nuisance liée aux moustiques dans le cadre de leur pouvoir de police ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 autorisant Monsieur le Maire à demander le retrait de la Commune de Sassenage du périmètre de lutte contre les moustiques dans le département de l'Isère, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

VU la demande de retrait de la Commune de Sassenage du périmètre de lutte contre les moustiques, envoyée par mail en date du 20 décembre 2024 au Département de l'Isère, et transmise par courrier postal le 30 décembre 2024 ;

VU la bonne réception de la délibération du 19 décembre 2024 par le Département de l'Isère par mail et par courrier, actant cette demande de retrait ;

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'engager des actions contre le moustique autochtone et le moustique tigre concrètes et adaptées au contexte communal. Ainsi, pour compléter les actions de traitements qui seront menées à travers un conventionnement à venir avec l'EIRAD pour l'année 2026, la mise en place d'actions de sensibilisation et de mobilisation auprès des habitants est nécessaire ;

RAPPELLE que la Commune a souscrit en 2025 un contrat avec la société HCI DIGITAL SERVICES pour procéder au déploiement de l'application numérique ZZZAPP destinée à sensibiliser et à mobiliser la population Sassenageoise dans la lutte contre les moustiques ;

PRÉCISE qu'il s'agit d'un dispositif innovant permettant d'accélérer et de démultiplier la diffusion des bonnes pratiques pour lutter efficacement contre les moustiques. L'application mise sur la mobilisation collective pour accompagner et orienter les actions préventives et curatives de façon coordonnée et efficace ;

AJOUTE que la Ville souhaite poursuivre en 2026, et pour 3 ans, le déploiement de l'application numérique ZZZAPP sur son territoire dans le but de conforter et d'étendre la démarche engagée en 2025 afin d'obtenir des résultats efficaces en sensibilisant et mobilisant les habitants de la Commune dans la lutte contre les moustiques ;

RAPPELLE de façon synthétique le fonctionnement de l'application :

- L'utilisateur exprime un niveau de nuisance (faible, moyen, important) sur un lieu identifié, à l'échelle d'un quartier ;
- Il reçoit en retour des conseils pratiques et personnalisés quotidiennement afin de mettre en place des actions préventives ou curatives ;
- Les alertes des utilisateurs font l'objet de rapports transmis à la Commune via une interface administrateur comprenant une cartographie interactive localisant les zones où la prolifération des moustiques est importante ;

PRÉCISE que pour pouvoir bénéficier des services liés à l'application ZZZAPP la Commune doit procéder à la signature d'un contrat avec la société COLNEX, comprenant l'accès aux fonctionnalités « premium » de l'application pour l'ensemble des Sassenageoises et Sassenageois, l'accès à l'interface administrateur pour la Commune, le suivi et la participation au volet communication via la fourniture de supports visuels et textuels, ainsi qu'un support technique en cas de dysfonctionnement ou de demande d'aide de la part des utilisateurs ;

Des prestations supplémentaires (réunions de quartiers, participation à des événements communaux) peuvent être sollicitées dans le cadre dudit contrat, donnant lieu à une participation financière supplémentaire de la part de la Ville ;

PRÉCISE que cette souscription pour une durée de 3 ans permettra à la Commune de bénéficier d'une diminution du montant de la redevance qui sera versée annuellement à la société COLNEX ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat annexé à la présente délibération.

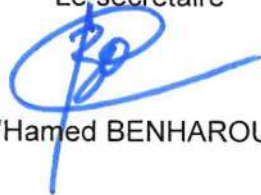
LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le : ~~30~~ avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_15-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAU-BOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	23

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

16/DVCA - CENTRE ASSOCIATIF SAINT-EXUPÉRY - SUBVENTIONS 2026

Aldo GRILLO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10, obligeant toute autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros par an à conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

VU l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

VU le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2026 ;

CONSIDÉRANT le programme des subventions communales 2026 pour un montant de :

- 206 139.80 € aux associations,
- 520 000 € au CCAS de Sassenage,

Tel que défini dans le tableau suivant et annexé au budget primitif principal 2026 de la Ville, en section de fonctionnement, au chapitre 65, pour les associations :

Subventions de fonctionnement 2026	
<i>Socioculturelles et diverses</i>	<i>Montant</i>
ACADEMIE DE DANSE CORPS ET GRAPHIE	40 000 €
ADEMUS	300 €
AMIS DU CHÂTEAU	800 €
AMITIES NATURE SASSENAGE	1 200 €
ART ET POTERIE MELUSINE	450 €
ATELIER PHOTO 360	200 €
ATESS	400 €
AVIPAR	300 €
CAMERA AVENTURE	800 €
CLUB TEMPS LIBRE	500 €
COLLECTIF PARTEFACT	300 €
COMITE DE JUMELAGE SASSENAGE	400 €
CONFRERIE BLEU VERCORS SASSENAGE	800 €
ENVIRONNEMENT ET NATURE A SASSENAGE ENS	1 500 €
F.N.A.C.A.	600 €
GROUPE ITALIANISANT DE SASSENAGE	1 000 €
HYPE IN STYLE	8 000 €
INSTANT T souffle de femmes	250 €
LA CITE	8 000 €
LES CHŒURS DE SASSENAGE	400 €
LES CHŒURS EN FÊTE	300 €
ORCHESTRE HARMONIE DE SASSENAGE	3 000 €
SASSENAGE ENGLISH FRIENDSHIP	1 200 €
SASSENAGE PHILATELIE	120 €
SOCIETE MYCOLOGIQUE DE SASSENAGE	300 €
Total Socioculturelles et diverses	= 71 120 €
<i>Sportives</i>	<i>Montant</i>
ACCA SAINT HUBERT	400 €
ARCHERS DE L'OVALIE	1 800 €

AS DESCHAUX	300 €
AS FLEMING	800 €
ASSOCIATION SPORT SANTE SASSENAGE	800 €
ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS	800 €
AVIRON	500 €
BADMINTON CLUB	4 000 €
BASKET USS	10 000 €
CLUB MONTAGNARD SASSENAGEOIS	600 €
CYCLOTOURISME USS	500 €
ECOLE DE RUGBY ASF Fontaine/Sassenage	3 000 €
FOOTBALL USS	25 000 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	3 000 €
JUDO CLUB	10 000 €
KARATE CLUB	3 000 €
KEEP COOL SASSENAGE	300 €
LA REINE BLANCHE SASSENAGE	200 €
NATATION	10 000 €
OPEX 38	400 €
PETANQUE LOISIRS SASSENAGE	600 €
PECHE DU PLAN D'EAU DE L'OVALIE	500 €
PLONGEE	500 €
ROLLER HOCKEY	1 500 €
SASSENAGE MARCHE NORDIQUE	300 €
TENNIS CLUB	5 000 €
TENNIS DE TABLE	4 500 €
TRUITE SASSENAGE	800 €
TWIRLING BATON	1 500 €
AS Fontaine/Sassenage HANDBALL	500 €
AS Fontaine/Sassenage ESCRIME	300 €
Total Sportives	= 91 400 €
<i>Scolaires</i>	<i>Montant</i>
SCOLAIRE :	
	10 000.00 €
SCOLAIRE : PROJETS PEDAGOGIQUES, ENS ET DDEN	7 000.00 €
	150.00 €
SCOLAIRE : PROJETS CULTURELS	7 482.00 €
SCOLAIRE : SPECTACLE DE NOEL ET SORTIES	3 484.80 €
SCOLAIRES SUPPLEMENTAIRES	7 000.00 €
Total Scolaires	= 35 116.80 €
<i>Subventions exceptionnelles</i>	<i>Montant</i>
Exceptionnelles non affectées	8 503€
Total subventions exceptionnelles	= 8 503 €

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026	206 139.80 €
<i>Subvention CCAS</i>	<i>Montant</i>
CCAS	520 000 €
Total Subventions CCAS	= 520 000€
TOTAL GENERAL	726 139.80 €

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADOPTER le programme de répartition des subventions tel que détaillé ci-dessus ;

D'INSCRIRE l'ensemble de ces programmes de subventions au budget primitif principal 2026, au chapitre 65 ;

D'APPROUVER la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les bénéficiaires, pour toute subvention supérieure à 23 000 € par an et pour l'attribution des aides spécifiques aux projets pédagogiques des écoles municipales ;

D'APPROUVER la signature d'un contrat d'engagement républicain avec toutes les associations qui sollicitent une subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

*** par VING NEUF voix POUR, M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - M. Pascal GARCIA - Mme Annie SUAUBOURDIS - M. Jean-François LESAGE - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - Mme Samira DA ROCHA - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - M. Michel SCARINGELLA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - Mme Aurélie BROSSE - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - Mme Elise FLEURY - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD**

*** QUATRE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Mme Amandine AIMONE CHENEVAY
Mme Micheline CIGNA - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Bernard DOUTRELEAU**

DÉCIDE,

D'ADOPTER le programme de répartition des subventions tel que détaillé ci-dessus ;

D'INSCRIRE l'ensemble de ces programmes de subventions au budget primitif principal 2026, au chapitre 65 ;

D'APPROUVER la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les bénéficiaires, pour toute subvention supérieure à 23 000 € par an et pour l'attribution des aides spécifiques aux projets pédagogiques des écoles municipales ;

D'APPROUVER la signature d'un contrat d'engagement républicain avec toutes les associations qui sollicitent une subvention.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le ~~30~~ 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260430-DEL_26_4_27_16-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril 2026, le Conseil Municipal de la Ville de SASSENAGE s'est réuni en session ordinaire après convocation légale adressée le 17 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Michel VENDRA, Maire.

Etaient présents : M. Michel VENDRA - Mme Sylvie GENIN LOMIER - M. Jérôme GIACHINO - Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - M. M'Hamed BENHAROUGA - Mme Amandine AIMONE CHENEVAY - M. Pascal GARCIA - Mme Laëtitia HEGIC - M. Thierry MASNADA - Mme Nathaly TAVERNIER - M. Michel KUNDA - Mme Hajera TURKI - M. Timéo GRIMALDI - M. Aldo GRILLO - Mme Sandrine FREITAS - M. Eric MESSINA - Mme Micheline CIGNA - Mme Virginie BALDUCCI - M. Grégory DEGASPERI - Mme Marion LAJOYE - M. Sébastien RAVIER - M. Jean-Marie KODJADMANIAN - M. Michel BARRIONUEVO - Mme Géraldine PALCOUX - M. Bernard DOUTRELEAU - M. Farid BENZAKOUR - Mme Cécile COUTARD

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie SUAUBOURDIS pouvoir à M. Jérôme GIACHINO - M. Jean-François LESAGE pouvoir à Mme Marie-Frédérique DI RAFFAELE - Mme Samira DA ROCHA pouvoir à M. Timéo GRIMALDI - M. Michel SCARINGELLA pouvoir à Mme Sylvie GENIN LOMIER - Mme Aurélie BROUSSE pouvoir à Mme Nathaly TAVERNIER - Mme Elise FLEURY pouvoir à M. Farid BENZAKOUR

Nombre de conseillers en exercice	:	33
Nombre de conseillers présents	:	27
Nombre de votants	:	33

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur M'Hamed BENHAROUGA a été désigné comme secrétaire de séance.

**17/DVCA - CENTRE ASSOCIATIF SAINT-EXUPÉRY - PASS' SPORT CULTURE -
AUGMENTATION DE L'AIDE À L'ADHÉSION**

Aldo GRILLO,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

VU l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011 concernant la mise en place du Pass'Sport Culture ;

VU la délibération du 19 juin 2025 concernant l'augmentation de l'aide à l'adhésion versée par la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renforcer son soutien aux familles et à la vie associative en facilitant l'accès au plus grand nombre d'enfants sassenageois aux pratiques sportives et

culturelles, et à son attention portée aux enjeux liés au sport (santé publique, lutte contre la sédentarité...);

PRÉCISE qu'en ce sens la Ville souhaite porter à 50 € le montant de l'aide, actuellement de 30 € ;

RAPPELLE qu'une seule aide est accordée par enfant et par an, pour les enfants de moins de 10 ans, de la maternelle à l'élémentaire. Que l'aide peut être accordée en totalité que si le montant de l'adhésion est supérieur ou égal à 50 €. Dans le cas contraire, cette aide sera égale au montant de l'adhésion ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUGMENTER le montant de l'aide à l'adhésion associative via le Pass'Sport Culture, en passant de 30 € à 50 €.

Le montant total des aides accordées, après acceptation des dossiers, sera versé par mandat administratif de la Ville de Sassenage sur le compte de l'association bénéficiaire.

D'INSCRIRE au budget principal 2026 de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 6574.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés, DÉCIDE,

D'AUGMENTER le montant de l'aide à l'adhésion associative via le Pass'Sport Culture, en passant de 30 € à 50 €.

Le montant total des aides accordées, après acceptation des dossiers, sera versé par mandat administratif de la Ville de Sassenage sur le compte de l'association bénéficiaire.

D'INSCRIRE au budget principal 2026 de la Ville de Sassenage les crédits nécessaires, chapitre 6574.

Fait et délibéré à SASSENAGE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents (suivent les signatures).

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
SASSENAGE, le 28 avril 2026

Le secrétaire



M'Hamed BENHAROUGA

Le Maire



Michel VENDRA

Affichage le 30 avril 2026